



Mon club de sport peut-il changer le prix de notre contrat ?

Par **kycor**, le **29/06/2009** à **21:24**

Bonjour,

je suis adhérent depuis 2002 à un club de sport où j'ai signé un contrat à 29€/mois. Le club a décidé d'augmenter le prix mensuel à 39€, pourtant rien ne semble stipuler dans le contrat que cela soit possible.

Voici les termes du contrat auxquels je fais référence :

"Durée et prix du contrat :

Le contrat d'abonnement à durée indéterminée est conclu pour une durée minimale incompressible variant en fonction de la carte choisie et se poursuit à l'issue du terme prévu par tacite reconduction. Les options d'abonnement et le prix sont indiqués dans les conditions particulières ci-dessous.

Carte Réabonnement : l'adhérent s'engage pour une durée minimale incompressible de 1 an pour un montant de 45 Euros TTC par mois. A l'issue du terme prévu, l'abonnement est reconduit tacitement aux conditions tarifaires de 29 euros TTC par mois."

Mes questions :

- le club peut-il imposer à ses adhérents cette augmentation tarifaire ?
- le club peut-il rompre le contrat si l'adhérent ne consent pas à l'augmentation tarifaire ?
- y a-t-il une loi récente qui permettrait au club de modifier ainsi le contrat ?

Merci d'avance pour votre aide, cordialement,